

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019 et de l'évolution des indices des prix, le Conseil d'Administration de l'Association de Gestion a appliqué la hausse des prix comme suit : prestations d'hébergement 3%, loyers 0,95% et repas 1,4%
La participation des résidents au 1er février 2020 est :

ACCUEIL PERMANENT

Redevance	T1	T1bis	T2
Loyer	489,78 €	565,41 €	597,31 €
Charges locatives (1)	117,93 €	120,01 €	137,77 €
Charges mutualisées (2)	380,98 €	507,28 €	781,79 €
Total Redevance	988,69 €	1 192,70 €	1 516,87 €
Supplément charges pour couple	174,00 €	174,00 €	174,00 €

(1) Les charges locatives comprennent : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, les menues réparations, le forfait chauffage, consommation d'eau et d'électricité notamment.

(2) Les charges mutualisées comprennent : les frais de personnel d'accompagnement, les dépenses d'entretien (ménage des parties communes, entretien des espaces verts ...), les charges externes diverses, les charges de gestion courante, les amortissements et les provisions.

ACCUEIL TEMPORAIRE

Forfait journalier en pension complète

Une personne	70,00 €
Un couple	103,00 €

SERVICES PERSONNALISES

Repas résident permanent

Petit déjeuner	1,85 €
Déjeuner	7,80 €
Dîner	5,55 €

Repas invité, externe ou repas solidaire

En semaine	8,00 €
Le dimanche et jour férié	10,00 €

Prestations de service à la personne (3)

Aide pour l' <u>autonomie</u> : aide à la toilette, habillage, alimentation à domicile, médicaments, petits soins, actionner les volets, assistance administrative, par heure :	24,30 €
Télé-assistance, par mois :	13,00 €
Aide à l'entretien du logement, par heure :	24,30 €
Aide à l'entretien du linge, par marchine :	12,15 €

(3) Ces prestations ouvrent droit à l'allocation personnalisée à l'autonomie APA et peuvent être défiscalisées.

La MARPA de Nouan-le-Fuzelier a l'agrément services à la personne, délivré par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)